



Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré

6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE 06 80 13 44 28
jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.sies.fr>

Rendre leur légitimité aux professeurs.

Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de démagogie pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur, à la prise en compte de prérequis ou « d'attendus » pour l'accès à certaines filières universitaires et au rétablissement du redoublement, **le SIES se félicite que l'avis rendu collégalement en conseil de classe par les professionnels experts que sont les professeurs soit à nouveau pris en compte.** Cela permettra aux élèves de poursuivre leurs études dans une filière où ils auront de réelles chances de réussir. Cela va responsabiliser à nouveau les élèves, dont le travail et les résultats obtenus conditionneront la suite de leur scolarité, et les familles à qui incombe l'essentiel de l'éducation et du suivi de l'élève. **Il était grand temps de rendre leur légitimité aux professeurs, c'est une première étape dans la voie de leur revalorisation morale et sociale.**

Le **SIES** n'est pas défavorable à une réforme du lycée et du baccalauréat afin de corriger les années d'errance qui ont conduit inexorablement à la perte de valeur de ce diplôme, promis à tous ou presque par nos dirigeants successifs, et à un taux d'échec catastrophique en Licence. Cette réforme doit s'inscrire dans le cadre d'une refondation de l'École Républicaine aux antipodes de celle conduite par les ministres Vincent Peillon et Najat Vallaud-Belkacem.

Le SIES rappelle son attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire et exige le maintien d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales.

Le SIES est donc opposé à la suppression des filières, à la réduction du baccalauréat à quatre épreuves et à l'introduction du contrôle continu. Nous dénonçons les dérives du système actuel où les correcteurs et évaluateurs du baccalauréat sont parfois soumis à des pressions pour relever les notes ; nous refusons que les professeurs soient livrés tout au long de l'année à la pression exercée par les élèves, les familles et la direction de l'établissement pour abaisser les exigences ou augmenter les notes dans le cadre du contrôle continu.

Les annonces du ministre sur le recentrage de l'École sur les fondamentaux (la lecture, l'écriture, le calcul) et sur la mise en place d'une dictée quotidienne sont louables.

Nous ne pouvons que nous féliciter de son volontarisme quant à l'interdiction du téléphone portable à l'école primaire et au collège à compter de la rentrée 2018. Nous attendons maintenant de connaître les consignes du ministre qui permettront aux personnels de faire respecter cette interdiction, quand dans de nombreux établissements l'autorité des professeurs et des CPE est quotidiennement remise en question, voire bafouée, par des familles et des élèves évoluant parfois dans l'impunité la plus totale.

De nombreux professeurs affectés en collège sont confrontés à l'absurdité de l'évaluation par compétences et viennent de passer un trimestre à cocher des cases dans des logiciels façon « usine à gaz ». A l'exception d'indécrottables pédagogistes, tout le monde s'accorde sur le fait que le bulletin trimestriel bariolé de couleurs en fonction des compétences acquises, en cours d'acquisition ou non acquises, est incompréhensible par le collégien, sa famille et même par le conseil de classe. Le SIES revendique le retour à une évaluation chiffrée des savoirs et des savoir-faire.

La revalorisation morale et sociale des professeurs et des CPE passe également par une revalorisation matérielle. Le rétablissement de la journée de carence à compter du 1^{er} janvier 2018 constitue une mesure démagogique, inefficace, vexatoire et injuste qui pénalisera financièrement les personnels les plus fragiles. Le gel du point d'indice pour l'année 2018 conjugué à l'augmentation de la retenue pension civile va entraîner une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Le SIES revendique une véritable revalorisation : revalorisation significative des grilles indiciaires des CPE et des différents corps de professeurs et augmentation de la valeur du point d'indice.

Toute l'équipe du **SIES** se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.